

# **Viandes hachées, règles sanitaires (modif. direct. 88/657/CEE)**

1989/1066(CNS) - 15/10/1991 - Proposition législative modifiée

La CCE accepte les amendements du PE lui rappelant la nécessité d'une directive-cadre, et lui demandant de lancer une campagne d'information des consommateurs. Elle renforce les dispositions concernant les contrôles sur place des vétérinaires de la CCE, et accepte les assouplissements préconisés par le PE concernant les conditions spécifiques de production et de mise sur le marché. Elle exclut du champ d'application les viandes hachées et préparations à base de viandes produites dans des magasins de détail et ateliers adjacents aux points de vente aux consommateurs.